

TRANSPORT DE CENDRES A L'ETRANGER
procédure

pièces à fournir
pouvoir de la famille, ou de la personne qui s'occupe des funérailles, délivré à l'entreprise de pompes funèbres
indication du trajet
certificat de décès établi par un médecin
acte de décès établi par la mairie de la commune du lieu de décès
autorisation de crémation délivrée par le maire
PV scellés urne
attestation de crémation délivrée par le gestionnaire du crématorium
si l'entreprise de pompes funèbres est étrangère, y compris dans le cas de sous-traitance, certificat de la préfecture de Paris sur son habilitation